

H M O N P

POUR LA SESSION 2016-2017, LES CONVENTIONS POURRONT ÊTRE ETABLIES D' OCTOBRE A FIN JANVIER 2017.

POUR 120 JOURS MINIMUM EFFECTIF AVANT LE 30 JUIN 2017.

I. INFORMATIONS DESTINÉES AUX AGENCES D'ARCHITECTURE QUI SOUHAITENT ACCUEILLIR DE JEUNES ARCHITECTES DIPLOMÉS D'ETAT (D-E) EN FORMATION HMONP :

Architec'Tonic est une des possibilités contractuelles (différente d'un CDD ou CDI) qui peut vous permettre d'accueillir un jeune architecte DE en formation HMONP pendant sa période de Mise en Situation Professionnelle de 6 mois/120 jours.

Architec'Tonic travaille en partenariat avec le bureau HMONP de l'ENSAV : la dimension pédagogique de la Mise en Situation Professionnelle est gérée par l'école (Bureau HMONP). Le système de facturation et de contractualisation de la prestation de l'étudiant Architecte DE est mis en place par Architec'Tonic.

- Pour qu' Architec'Tonic puisse éditer ses conventions d'études il faut que l'étudiant Architecte DE ait effectué son inscription pédagogique à la formation auprès de l'ENSAV. Pour cela vous devrez donc vous engager à l'accueillir dans votre structure pendant la globalité de la période de Mise en Situation Professionnelle, la convention d'étude établit par Architec'Tonic sera fixe : 6 à 7 mois minimum consécutifs à plein temps (soit 7h/jour, 35h/semaine), avec un total de **120 jours-étude** minimum travaillés (**effectif avant le 30/06**) du lundi au vendredi (pouvant s'étendre jusqu'à la fin de l'année scolaire : soit le 30/09).

- Concernant les tarifs jour-étude mis en place par Architec'Tonic vous pouvez consulter notre grille de prix ci-dessous. Le prix minimum HT par Jour-Etude est fixe & non négociable à la baisse.

Architec'Tonic rappelle que les conventions d'étude que nous proposons ne sont pas des contrats de travail relevant du régime général. Le système contractuel Architec'Tonic permet aux agences/structures d'accueil accueillant des architectes en formation HMONP, une exonération totale de charges patronales. L'architecte DE en formation HMONP - sous contrat Architec'Tonic ne cotise pas au régime général, les conventions Architec'Tonic ne lui ouvrent pas les mêmes droits, ex : il ne bénéficie pas de jours de congés payés, ni de la prime de 10% de précarité prévue dans les contrats de CDD, ni de défraiement pour ses transports ou repas, ... En ce qui concerne la couverture SS, l'architecte DE souscrit à la sécurité sociale étudiante lors de son inscription à la formation HMONP au sein de l'ENSAV.

- La TVA à 20% qu'Architec'Tonic facture par jour-étude à l'entreprise d'accueil est récupérable.

La structure d'accueil ne doit pas déclarer auprès de l'URSSAF l'Architecte Diplômé d'État avec lequel elle collabore, car celui-ci n'est pas employé directement par la structure d'accueil mais par Architec'Tonic.

Architec'Tonic déclare auprès de l'URSSAF ses adhérents en poste, en utilisant les systèmes de déclaration DADS et DUCS.

II. INFORMATIONS DESTINÉES AUX ÉTUDIANTS ARCHITECTES DIPLOME D'ETAT :

CONDITIONS D'ACCEPTATION POUR UNE MSP-HMONP PAR LE BIAIS D'ARCHITEC'TONIC

- Avoir trouvé une structure d'accueil avec qui effectuer sa Mise en Situation Professionnelle de HMONP.
- Avoir effectué les démarches d'inscription auprès du bureau HMONP de l'ENSAV (Nadine PERRIN) et être inscrit administrativement à l'ENSAV.
- Avoir adhéré à l'association avant toute demande de convention HMONP.
- La négociation du tarif doit rentrer dans la fourchette de tarif fixée par Architec'Tonic pour l'année en cours.

- Conventions Architec'Tonic + Conventions quadripartites HMONP signées pour **120 jours-étude** effectués à plein temps sur une période de 6 à 7 mois maximum, **avant le 30/06**.
- Périodes : se référer aux périodes imposées par la formation HMONP.
- Les conventions d'étude éditées par Architec'Tonic dans le cadre de la MSP de HMONP sont fixes: 6 à 7 mois consécutifs à plein temps (soit 35h/semaine) dans la même structure d'accueil, avec un total de 120 jours-étude travaillés obligatoires avant le 30/06 (pouvant s'étendre jusqu'à la fin de l'année scolaire, soit le 30/09).

III. POUR LA CONTRACTUALISATION DE VOTRE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE PAR LE BIAIS D'ARCHITEC'TONIC VOUS SEREZ DONC EN POSSESSION DE DEUX TYPES DE DOCUMENTS :

- Une Convention quadripartite HMONP éditée par l'ENSAV (contact : Bureau HMONP) qui sera signée par l'étudiant, l'ENSAV, Architec'Tonic, la Structure d'accueil et l'enseignant qui suit votre formation. Cette convention quadripartite contractualise le volet pédagogique de la MSP de formation HMONP.
- De son côté Architec'Tonic édite pour la durée globale de la Mise en Situation Professionnelle :
 - ✓ Une convention étudiante qui est contractée entre l'étudiant et Architec'tonic, où sont indiqués : la durée de l'étude, le nombre de jours travaillés, les coordonnées de la structure d'accueil, le descriptif de la mission, la rémunération ...
 - ✓ Une convention entreprise qui est contractée entre la structure d'accueil et Architec'tonic, où sont indiqués : la durée de l'étude, son coût, les modalités de règlement, le descriptif de la mission ...

GRILLE DES TARIFS POUR UNE JOURNÉE ÉTUDE ARCHITEC'TONIC

ATTENTION le NET étudiant est donné à titre indicatif

Prix HT / jour Facturé à l'Architecte	Rémunération Etudiante par Jour Etude		Net / mois minimum estimé pour 35h / sem.
	Brut	Net variable	
120,00 €	96,00 €	86,51 €	1 643,64 €
130,00 €	105,00 €	95,29 €	1 810,53 €
140,00 €	115,00 €	105,05 €	1 995,97 €
150,00 €	120,00 €	109,93 €	2 088,69 €
160,00 €	130,00 €	119,69 €	2 274,13 €
170,00 €	140,00 €	129,45 €	2 459,57 €
180,00 €	150,00 €	139,21 €	2 645,01 €
200,00 €	170,00 €	158,73 €	3 015,89 €
250,00 €	200,00 €	188,01 €	3 572,21 €
300,00 €	250,00 €	236,81 €	4 499,41 €

DETAILS DES PRELEVEMENTS :

- 1) Une commission pour les frais de fonctionnement d'Architec'tonic et les assurances souscrites
- 2) Les charges patronales forfaitaires reversés à l'Urssaf (dont Pole Emploi) – Sécurité Sociale - FNAL- assurance vieillesse
- 3) Les cotisations sociales étudiantes par jour travaillé.
- 4) Le prix HT Jour-étude est majoré à la structure d'accueil de la TVA à 20% récupérable